



PLAN DE TRAVAIL



NOVEMBRE 2008

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
1- LES ENSEIGNEMENTS À RETENIR DE L'EXPÉRIENCE DU PACTE RURAL 2002-2007.....	4
2- LA PRISE EN COMPTE DES PLANIFICATIONS EXISTANTES.....	4
3- LA PROBLÉMATIQUE RURALE DU TERRITOIRE.....	5
4- LES ENJEUX ET CHAMPS PRIORITAIRES DU PACTE RURAL 2007-2014.....	7
5- LA MOBILISATION ET L'ANIMATION DES MILIEUX.....	10
6- L'INFORMATION ET LA REDDITION DE COMPTE À LA POPULATION.....	10
7- LES MODALITÉS DE GESTION DU PACTE RURAL.....	11
8- LES MODALITÉS DE L'AFFECTATION BUDGÉTAIRE ET DU SOUTIEN AU PROJET.....	15
9- LES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT.....	16
10- LES ACTIONS À L'ÉGARD DES TERRITOIRES DÉVITALISÉS DES MUNICIPALITÉS.....	16
11- LES ACTIONS TERRITORIALES.....	17
12- LES INDICATEURS DE RÉSULTATS.....	18

ANNEXES

ANNEXE 1	RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTES PLANIFICATIONS EXISTANTES ET DES DOCUMENTS DE CONSULTATION DU PACTE RURAL 2007-2014
ANNEXE 2	QUESTIONNAIRE ET RÉSULTATS DE LA CONSULTATION
ANNEXE 3	FORMULAIRE DE DEMANDE
ANNEXE 4	GRILLE D'ÉVALUATION DES PROJETS

Introduction

Le présent document constitue le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 adopté par résolution par le Conseil des maires de la MRC des Laurentides le 26 novembre 2008.

C'est le 15 février 2007, à Saint-Jérôme, que se tenait la signature du Pacte rural liant le ministère des Affaires municipales et des Régions à la MRC des Laurentides. Cette dernière devait par la suite réaliser son plan de travail pour la gestion de son enveloppe budgétaire de l'ordre de 3 265 966,11 \$ sur 7 ans.

Pour l'an un du Pacte rural 2007-2014, la MRC des Laurentides a appliqué le plan de travail et la répartition budgétaire déjà élaborés dans le cadre du pacte de 2002-2007 en attendant que les indices de dévitalisation pour l'ensemble des municipalités soient dévoilés. Ces résultats étant maintenant connus ainsi que la répartition budgétaire d'une enveloppe réservée de 59 M\$ à la grandeur du Québec, la MRC des Laurentides, qui se voit attribuer un montant supplémentaire de 710 894,58 \$, a donc procédé à l'élaboration de son nouveau plan de travail en tenant compte de ces mises à jour.

Le présent document répond à l'un des engagements de la MRC envers le ministère des Affaires municipales et des Régions, soit celui de présenter un plan de travail relatif à la gestion de l'enveloppe budgétaire qui lui est allouée. Naturellement, le plan de travail de la MRC sera, au cours des ans, en mode évolutif. Certains ajustements, correctifs et nouveautés pourraient y être apportés, selon les besoins et le niveau d'avancement du travail et de l'animation des agents de développement rural de la MRC auprès des 20 municipalités qui composent la MRC des Laurentides.

1- Les enseignements à retenir de l'expérience du Pacte rural 2002-2007

L'élaboration du plan de travail du Pacte rural 2002-2007 s'est faite à partir d'une importante démarche de mobilisation et de consultation. La majorité des municipalités ont participé à cette démarche ainsi que plusieurs représentants des secteurs socio-économiques.

Le premier Pacte rural a permis de financer des projets émanant de différents champs d'intervention (communautaire, environnement, récréotouristique) et ces projets ont été principalement proposés par les communautés locales. Celles-ci ont apprécié notamment la grande flexibilité de ce programme en matière de gestion et espèrent qu'il en sera de même pour la deuxième génération du pacte.

Sans réserver spécifiquement un montant pour les projets régionaux lors du premier Pacte rural, le conseil des maires avait prévu verser les montants non utilisés pour financer un ou des projets régionaux, ce qui fut le cas.

Pour la nouvelle édition du Pacte rural, soit celle de 2007-2014, la MRC des Laurentides a privilégié à nouveau la tenue de consultations pour bien identifier les orientations à favoriser. De plus, le conseil des maires a décidé par voie de résolution de réserver, dès le départ, l'équivalent de 15 % de l'enveloppe totale pour des projets à caractère régional ainsi qu'un montant annuel de 35 000 \$ pour les 6 prochaines années pour les projets qui pourraient émaner d'organismes autres que les instances municipales. Les nouveaux indices de dévitalisation permettront également de faire une répartition de l'enveloppe résiduelle entre les municipalités en tenant compte du fait qu'elles se situent au-dessus ou en dessous du seuil de 1,5 au niveau de leur indice de développement.

La mobilisation des communautés est un élément important dans le cadre du pacte rural et qui devra se développer de façon continue par l'implication des élus, mais aussi des citoyens et des organismes. Des activités supplémentaires au niveau de la diffusion de l'information permettront de mieux faire connaître le Pacte rural, ses objectifs et les résultats obtenus. En plus des médias locaux, le site Internet de la MRC des Laurentides servira de courroie de transmission pour la diffusion de l'information. Les municipalités, avec l'aide de leurs bulletins municipaux et sites Internet respectifs, seront aussi mises à contribution pour la diffusion de l'information.

En résumé, les avenues à privilégier pour le nouveau Pacte rural consisteront à renforcer le soutien technique et le soutien financier, à offrir une meilleure diffusion de l'information ainsi qu'à favoriser la mobilisation des communautés rurales grâce à la présence d'agents ruraux sur le territoire.

2- La prise en compte des planifications existantes

Le présent plan de travail doit tenir compte, selon le MAMR, des planifications existantes afin d'assurer une cohérence entre les diverses planifications en cours et les actions dans le cadre du Pacte rural.

Le Pacte rural se doit de soutenir les actions menées par les divers partenaires dans leur secteur d'intervention respectif. Voici les planifications à prendre en considération lors de la présentation de projet dans le cadre du Pacte rural :

- Schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides et sa stratégie de développement durable
- Planification stratégique éventuelle de la MRC des Laurentides
- Plan Local d'Actions concertées pour l'économie et l'emploi du CLD Laurentides (PLACÉE)
- Planifications stratégiques des municipalités locales
- Diverses planifications adoptées au niveau régional dont :
 - Plan d'action Laurentides 2007-2012, CRÉ Laurentides
 - Entente *Accord* des Laurentides, MDEIE
 - Plan de développement stratégique de l'Association touristique des Laurentides
 - Plan directeur des sentiers récréatifs non-motorisés de la MRC des Laurentides
 - Plan directeur de l'eau (PDE) des deux organismes de Bassin Versant (Agir pour la Diable et Abrinord)
 - Charte des paysages, CRELA

Le service de planification du territoire de la MRC des Laurentides est présentement au cœur d'une démarche d'élaboration d'une stratégie de développement durable. La MRC vise par le fait même à actualiser son schéma d'aménagement qui tiendra compte des évolutions apportées par la stratégie de développement durable. De plus, une réflexion sera enclenchée sous peu et l'élaboration d'une nouvelle planification stratégique permettra à la MRC de développer une vision prometteuse de son territoire.

La prise en compte de différentes planifications locales et régionales, incluant celle de la MRC, constitue un critère de sélection des projets soumis dans le cadre du Pacte rural.

3 - La problématique rurale du territoire

3.1 Le territoire

Située dans la grande région des Laurentides, la MRC des Laurentides est un vaste territoire de 2 500 km². La partie sud du territoire se situe à environ 80 km de la grande région de Montréal alors que la partie ouest est à 60 km de la rivière des Outaouais et de la frontière ontarienne.

Elle est parsemée de nombreux lacs et cours d'eau de qualité. Les reliefs montagneux, les vastes étendues boisées et la présence de la Rivière Rouge, du Nord et de la Diable constituent un potentiel récréotouristique et de villégiature remarquable. La forêt prédominante est composée de feuillus (érablière à bouleaux jaunes et à tilleuls), le résiduel étant du résineux.

On retrouve également de grands espaces verts publics caractérisés par la présence d'importantes étendues se retrouvant sur des terres publiques, principalement concentrées dans le parc du Mont-Tremblant et de la Réserve faunique Papineau-Labelle. On dénote la présence d'un secteur agricole dans la vallée de la Rouge.

3.2 L'organisation municipale

La MRC des Laurentides regroupe 20 municipalités dont deux principaux centres urbains offrant divers services et un village-relais qui sont situés sur l'axe routier de la 117 et de l'autoroute 15 soit : Sainte-Agathe-des-Monts, Mont-Tremblant et Labelle.

3.3 La population

La population totale de la MRC des Laurentides est de 42 896 habitants. La MRC a un taux de croissance élevé qui suit la courbe démographique de la région des Laurentides et qui est largement supérieur à la croissance moyenne du Québec. De 1991 à 2006, la population de la MRC a enregistré un bond de 37 % comparativement à 9 % pour le Québec.

Cette évolution démographique ne tient pas compte des nombreux villégiateurs qui choisissent d'acheter une résidence secondaire dans la région. La population de villégiateurs est évaluée à plus de 10 350 personnes et la majorité de ces personnes ont 45 ans et plus. Selon une étude réalisée dernièrement, plus de 40% de ces villégiateurs ont l'intention de s'installer définitivement dans la région lors de leur retraite. Cet ajout à la population locale occasionne une certaine pression sur les services publics, dont les services de la santé.

Malgré l'apparence d'une grande richesse liée à la croissance de sa population et à l'augmentation de l'évaluation foncière sur l'ensemble du territoire, plusieurs municipalités éprouvent des difficultés à contrer l'exode des jeunes et des aînés dans leur communauté. Le logement abordable et la scolarisation sont des enjeux importants pour ces localités ainsi que l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre.

Portrait démographique de la MRC des Laurentides

Population	1991	1996	2001	2006	1991-2006	1996-2006	2001-2006
Ivry-sur-le-Lac	310	345	400	397	28%	15%	-1%
Lantier	680	630	655	825	21%	31%	26%
Val-des-Lacs	500	630	685	778	56%	23%	14%
Val-David	2 945	3 475	3 815	4 216	43%	21%	11%
Val-Morin	1 365	2 040	2 210	2 756	102%	35%	25%
Sainte-Agathe-des-Monts	8 555	9 325	8 685	9 679	13%	4%	11%
Sainte-Lucie-des-Laurentides	890	1 000	920	1 138	28%	14%	24%
Secteur Grand Sainte-Agathe	15 245	17 445	17 370	19 789	30%	13%	14%
Amherst	780	1 145	1 210	1 421	82%	24%	17%
Arundel	555	535	555	601	8%	12%	8%
Barkmere	65	55	45	87	34%	58%	93%
Brébeuf	610	695	800	939	54%	35%	17%
Huberdeau	905	940	915	924	2%	-2%	1%
Montcalm	350	445	535	652	86%	47%	22%
Secteur Ouest	3 265	3 815	4 060	4 624	42%	21%	14%
Lac-Supérieur	935	1 195	1 440	1 745	87%	46%	21%
Lac-Tremblant-Nord	0	0	0	25			
Mont-Tremblant	6 020	7 300	8 355	8 892	48%	22%	6%
Saint-Faustin-Lac-Carré	2 210	2 470	2 790	2 985	35%	21%	7%
Secteur Mont-Tremblant	9 165	10 965	12 585	13 647	9%	24%	8%
Doncaster	0	0	0	0			
Labelle	2 090	2 255	2 270	2 258	8%	0%	-1%
La Conception	700	920	1 050	1 283	83%	39%	22%
La Minerve	875	925	1 080	1 295	48%	40%	20%
Secteur Labelle	3 665	4 100	4 400	4 836	32%	18%	10%
MRC des Laurentides	31 340	36 325	38 415	42 896	37%	18%	12%
Région Laurentides	380 490	431 655	461 360	511 276	34%	18%	11%
Québec	6 895 965	7 138 795	7 237 475	7 546 131	9%	6%	4%

Source : Statistique Canada

3.4 L'évolution socio-économique

La MRC des Laurentides est desservie par différents services publics, mais elle fait tout de même face à des défis importants au niveau de son développement socio-économique. La scolarisation, la santé et bien-être de la population, le maintien des aînés dans leur communauté, l'habitation, l'exode des jeunes, la diversification de l'économie, la formation de la main-d'œuvre, la promotion touristique, l'amélioration des infrastructures routières, la mise en valeur des ressources naturelles ne sont que quelques exemples des défis qui interpellent les instances locales tout comme les différents acteurs du développement régional.

3.5 L'évolution culturelle

Le secteur culturel est en constante évolution, et ce, même si la MRC est davantage connue pour ses attraits touristiques et ses activités de villégiature. Elle compte près de 22 % des organisations culturelles de la région des Laurentides. Les principaux pôles culturels sont Val-Morin, Val-David, Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Faustin-Lac-Carré et Mont-Tremblant.

La richesse du patrimoine bâti, l'organisation de multiples activités et d'événements, le regroupement de créateurs et de passionnés d'art contribuent à développer cette identité culturelle sur le territoire. Par contre, le soutien constant des communautés est très important pour le développement du volet culturel.

3.6 L'évolution économique

En 2007, la MRC des Laurentides compte plus de 1 600 entreprises qui génèrent environ 20 800 emplois. Les secteurs récréotouristiques, les services et le commerce de détail sont ceux qui créent le plus d'emplois soit près de 70 % des emplois sur le territoire. Station Mont Tremblant est un des moteurs importants du développement économique et touristique de la région.

Au cours des dernières années, les secteurs forestier et agricole ont connu des baisses dramatiques et de nombreux emplois ont été perdus. Le gouvernement du Québec a d'ailleurs reconnu cette situation particulièrement dans le secteur forestier en octroyant un programme d'aide financière pour les municipalités mono-industrielles et un fonds de soutien aux territoires en difficulté. Les municipalités visées par ces programmes sont : Labelle, La Minerve, Lac-Supérieur, Saint-Faustin-Lac-Carré et Lac-Supérieur.

Le Centre local de développement (CLD) Laurentides, qui est reconnu comme le bras économique de la MRC des Laurentides, travaille étroitement avec l'ensemble des municipalités et priorise le soutien à l'entrepreneuriat ainsi que la diversification économique sur le territoire.

4- Les enjeux et champs prioritaires du Pacte rural 2007-2014

La Politique nationale de la ruralité a défini des enjeux et des défis répondant aux réalités rurales. Six grands thèmes regroupant les enjeux et quatre orientations stratégiques devront ainsi être pris en considération dans le Pacte rural :

Enjeux :

- Trouver localement une réponse aux tendances démographiques
- Mettre en valeur les potentiels humains
- Rechercher des modèles propres au milieu rural
- Contribuer au développement durable
- Répondre à la mondialisation des marchés
- Offrir une réponse gouvernementale adaptée aux besoins et attentes particulières des milieux ruraux.

Orientations stratégiques :

- Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations
- Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire
- Assurer la pérennité des communautés rurales
- Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques

De plus, la Politique nationale de la ruralité met l'emphase sur deux préoccupations essentielles soit :

- Le soutien aux territoires dévitalisés
- La notion de projets de territoire

4.1 Les enjeux issus de la Politique nationale de la ruralité

La MRC des Laurentides se doit de prendre en compte chacun des enjeux définis par la Politique nationale de la ruralité. Pour ce faire, des règles strictes seront établies pour l'évaluation des projets. Chacun des projets devra ainsi répondre à un ou plusieurs des enjeux, mais également soulever et tenter de régler une problématique propre à son milieu.

4.2 Les enjeux des territoires dévitalisés

Aucune municipalité n'est considérée comme dévitalisée dans la MRC des Laurentides selon les indices de développement fournis par le MAMR et calculés à partir des données du recensement 2006. Cependant, certaines municipalités possèdent tout de même de faibles indices de développement. Des mesures particulières seront prises face à ces municipalités et le Pacte rural servira de levier pour en accroître leur vitalité.

4.3 Les enjeux d'une approche de territoire

La consultation menée dans le cadre de l'élaboration de ce présent plan de travail a permis aux acteurs locaux de constater que le territoire de la MRC des Laurentides est d'une grande superficie et qu'il est très diversifié. Ce territoire a été divisé en trois secteurs aux réalités similaires afin de trouver des projets de territoire qui collent aux réalités et aux besoins particuliers de ces secteurs. Un montant équivalent à 15 % de l'enveloppe totale est dédié aux projets régionaux et est réparti également entre les 3 secteurs.

4.4 Les enjeux prioritaires et définis par la MRC

L'élaboration du présent plan de travail se base principalement sur les réponses obtenues lors d'une consultation par le biais d'un questionnaire et complété en 2008. Le taux de participation a

été de 90%, soit 18 répondants sur 20. Ce taux élevé permet donc d'établir les secteurs d'interventions à privilégier : (entre parenthèses, le nombre total de mentions et chaque municipalité pouvait mentionner 3 priorités)

- Communautaire (9)
- Récréotourisme (8)
- Environnement (7)
- Culture et patrimoine (7)
- Habitation (6)

Quiconque connaît bien les enjeux du territoire de la MRC des Laurentides ne sera pas surpris par de tels résultats. En effet, ces priorités reflètent fidèlement les préoccupations les plus courantes des dernières années dans la MRC.

Au niveau économique, le secteur touristique s'est avéré depuis une quinzaine d'années, notamment grâce à l'effet Tremblant, le plus important créateur d'emplois de la région. Ceci a permis à des gens sans emploi, à des jeunes diplômés ou encore à de nouveaux arrivants dans la région de se trouver un emploi. La population de la MRC a ainsi connu une croissance importante en ligne avec celle de la grande région des Laurentides mais largement supérieure à celle du Québec. Cette variation de la population à l'intérieur de la MRC des Laurentides occasionne de nouveaux besoins au sein des communautés liés à la qualité de vie dont, entre autre, l'amélioration de l'offre de services communautaires notamment les loisirs.

L'arrivée récente d'un centre d'études collégiales à Mont-Tremblant aura un impact positif sur l'exode des jeunes, l'augmentation de la scolarisation de la population ainsi que sur l'attraction de la main-d'œuvre. Il sera important de sensibiliser les jeunes à la possibilité d'acquérir un niveau de scolarisation supérieur grâce à ces nouveaux services.

Les priorités touchant le logement sont aussi en lien avec l'industrie récréotouristique car un nombre important de travailleurs ne trouvent pas à se loger convenablement et à bon prix. De plus, le vieillissement de la population qui est anticipé créera de nouveaux besoins en matière de logement adapté dans chacune des communautés.

Une attention particulière doit aussi être accordée à la vocation récréotouristique de la MRC des Laurentides. Étant désignée destination touristique de calibre internationale, la demande pour des produits touristiques et culturels complémentaires se fait déjà ressentir. Selon le *Plan de développement des Laurentides*, provenant de l'Association touristique des Laurentides (ATL), la région des Laurentides aurait un potentiel sous-exploité au niveau de l'expérience culturelle offerte à ses visiteurs, celle-ci étant de plus en plus recherchée lors des séjours touristiques. Cette demande de mise en valeur de la culture et du patrimoine de la MRC des Laurentides devient un secteur d'intervention à privilégier.

La qualité de l'environnement sur le territoire de la MRC attire plusieurs touristes, villégiateurs et même de nouveaux résidents. Des actions doivent être faites afin de préserver cet environnement dans une optique de développement durable, particulièrement en ce qui concerne la qualité de l'eau et des lacs ainsi que des paysages.

Ces priorités sont par ailleurs tout à fait conformes avec les orientations générales des deux outils de planification actuellement en vigueur dans la MRC, soit le schéma d'aménagement et sa stratégie de développement durable ainsi que le PLACÉE.

4.5 Les mécanismes de suivi des enjeux

Au cours des prochaines années, les enjeux et les priorités identifiés lors de la consultation ayant eu lieu en octobre 2008 peuvent être appelés à changer. Le comité rural assurera donc l'évolution de ces enjeux. Il analysera et évaluera les changements et il proposera de nouvelles stratégies, si nécessaire, au conseil des maires.

La MRC des Laurentides orchestrera son Pacte rural de façon à répondre aux secteurs prioritaires ciblés par la MAMR ainsi que ceux ciblés par les municipalités et les partenaires de la région. Le défi consistera à augmenter la cohérence des projets entre eux afin qu'ils s'insèrent dans une stratégie concertée.

5 – La mobilisation et l'animation des milieux

L'adhésion des collectivités rurales à l'approche de la Politique nationale sur la ruralité se situe au cœur de cette dernière. À cet égard, la MRC des Laurentides s'est engagée lors de la signature de l'entente à entreprendre une démarche de réflexion, de mobilisation, d'organisation et d'action au sein de chaque communauté rurale. Les agents de développement rural en étroite collaboration avec les acteurs du milieu auront un rôle important à jouer pour mobiliser, animer et appuyer les municipalités et les organismes.

La participation de la population reste essentielle au succès de la démarche. Les citoyens tout comme les communautés locales seront appelés à s'impliquer et à s'activer au développement de leur communauté en identifiant des actions et des projets et en devenant mandataires de ceux-ci à titre d'organisme sans but lucratif.

6 - L'information et la reddition de comptes à la population

Selon les modalités du Pacte rural, la MRC doit s'engager à mettre en place des mécanismes d'information, de diffusion du contenu du pacte et de reddition de comptes à la population tout comme à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

La stratégie de communication élaborée par les agents ruraux et la responsable des communications de la MRC devra tenir compte des différentes tribunes disponibles au cours de l'année pour bien informer la population.

Afin de bien refléter la situation, la stratégie de communication sera évolutive et sera appelée à être bonifiée en cours de route. Voici une liste provisoire des actions qui ont été ou seront faites :

- **Consultations publiques**

Au niveau de la mobilisation, le fait de tenir des consultations publiques a permis de présenter les objectifs du Pacte rural et de dégager des orientations à privilégier.

- **Site Internet de la MRC**

Le site Internet de la MRC est un atout pour la diffusion de l'information concernant le Pacte rural. Plusieurs documents pourront être accessibles dont le résumé de la Politique nationale de la ruralité, le guide d'information, le formulaire de demande et les critères d'admissibilité des projets.

De plus, cet outil permettra de mettre en ligne différentes informations, dont les communiqués de presse, la liste des projets retenus ainsi que les résultats annuels du pacte et pourra être consulté en permanence.

- **Bulletins municipaux et sites Internet municipaux**

Les municipalités seront aussi mises à contribution, car plusieurs d'entre elles ont des outils de communication qui rejoignent la majorité de la population, dont les bulletins municipaux et les sites Internet.

- **Appel de projets**

Afin de rejoindre les organismes sans but lucratif dispersés sur le territoire, la MRC des Laurentides fera un appel de projets via les médias locaux annuellement en décrivant les grandes lignes du Pacte rural, des modalités et des dates de tombée pour la réception des projets.

Les instances municipales (les élus comme le personnel administratif) seront aussi sensibilisées directement lors de rencontres avec l'agent rural.

- **Communiqués de presse et points de presse**

Dès que le plan de travail sera adopté par le conseil des maires et transmis au MAMR, la MRC tiendra un point de presse pour annoncer les grandes lignes du Pacte rural, les dates limites pour le dépôt des projets, les modalités, etc.

À chaque année, alors qu'elle aura complété les documents officiels concernant la reddition de comptes et que ceux-ci seront remis au MAMR, la MRC des Laurentides pourra tenir un point de presse et émettre un communiqué afin de rendre publics les projets retenus et les retombées que ceux-ci auront engendrées dans les différentes communautés et au niveau du territoire de la MRC.

- **Reddition de comptes**

Annuellement, la MRC s'engage à produire une reddition de comptes à la ministre et à sa population. Cette reddition de comptes comprendra un bilan du travail de l'agent de développement rural, le nombre de projets présentés, soutenus et réalisés ainsi que le nombre d'activités d'animation, de mobilisation et d'accompagnement.

La MRC informera la population de l'utilisation des fonds du Pacte rural et des résultats par l'entremise d'un communiqué de presse.

7 – Les modalités de gestion du Pacte rural

Dans le *Rapport préliminaire d'évaluation d'application du Pacte rural 2002-2007* on apprend que les partenaires de la ruralité ont apprécié que la structure organisationnelle de la gestion du Pacte rural se soit effectuée de manière à respecter la vitesse de développement de chacune des municipalités de la MRC. Lors de la dernière consultation, ils ont souhaité que ce mode de gestion soit à nouveau privilégié pour la nouvelle édition du Pacte rural.

L'élaboration d'une structure organisationnelle permet de définir le rôle et les responsabilités des divers intervenants dans le processus de la mise en œuvre du Pacte rural. Elle favorise une meilleure compréhension du cheminement des projets jusqu'à l'étape finale, soit celle de l'approbation.

7.1 Structure de gestion mise en place :

1. Dépôt de demande de projet auprès de l'agent de développement rural;
2. L'agent rural remettra ses recommandations préliminaires au Conseil d'administration de la MRC;
3. Le Conseil d'administration de la MRC présentera ensuite ses propres recommandations au Conseil des maires;
4. Ainsi, l'instance décisionnelle définitive demeure le Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
5. Les projets autorisés feront l'objet d'un protocole d'entente entre la MRC et l'organisme admissible. Ce protocole définira les conditions de versement de l'aide financière et les obligations des parties.

7.2 Modalités :

- Le projet doit être formellement appuyé par voie de résolution par la municipalité concernée ou par la MRC lorsque le projet en question touche plus d'une municipalité;
- Le promoteur admissible peut être soit un organisme reconnu dans la communauté (OBNL) ou la municipalité elle-même;
- Il sera possible de financer un projet en provenance du milieu municipal sur plusieurs années, ce qui permet d'assurer la pérennité du projet;
- Les projets provenant des organismes à but non lucratif, autres que les instances municipales, seront financés pour une année et l'aide maximale ne pourra dépasser le montant de 5 000\$, cependant le conseil des maires se réserve le droit d'en décider autrement selon la portée du projet;
- Dès que le plan de travail présent sera approuvé par le ministère, dans la mesure où il y a confirmation de l'enveloppe, les projets seront déposés deux fois par année et l'échéancier sera adopté par le conseil des maires;
- Un formulaire standard, abrégé et simple sera produit et rendu disponible aux promoteurs pour la présentation d'un projet;
- Les projets présentés dans le cadre du Pacte rural devront engendrer des retombées qualitatives et quantitatives concrètes décrites dans les indicateurs de résultats dans le présent plan de travail;
- Les projets présentés dans le cadre du Pacte rural devront intervenir auprès des champs prioritaires fixés par le MAMR, la MRC et les municipalités;

- Les projets présentés dans le cadre du Pacte rural devront être cohérents avec les planifications existantes;
- Les sommes non attribuées à une municipalité ou un organisme du milieu seront versées au fonds régional géré par la MRC, à la fin de chaque année du Pacte rural, pour financer des projets collectifs.

7.3 Le promoteur :

- Une municipalité ou un organisme municipal sur le territoire de la MRC des Laurentides;
- Un organisme à but non lucratif et incorporé, les coopératives de solidarité et les coopératives de consommateurs (coopératives non financières);
- Organismes des réseaux de l'éducation, de la santé, de la culture, de l'environnement, du patrimoine ou des services sociaux couvrant en tout ou en partie le territoire identifié dans le Pacte rural.

7.4 Restrictions :

- Les dépenses allouées à la réalisation d'un projet qui sont antérieures à la signature du Pacte rural ne sont pas admissibles;
- L'aide financière consentie ne peut servir au financement du service de la dette, au remboursement d'emprunts à venir ou au financement d'un projet déjà réalisé;
- Les infrastructures, les services, les travaux ou les opérations courantes qui peuvent être financés par les budgets municipaux ou par des programmes gouvernementaux (travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie, services d'incendie et de sécurité) sont exclus de ce programme;
- Les aides provenant de sources gouvernementales ne peuvent excéder 80 %.

7.5 Les dépenses admises :

- Les traitements et les salaires des employés et des stagiaires, incluant les charges sociales de l'employeur et les avantages sociaux;
- Les coûts d'honoraires professionnels;
- Les dépenses en capital telles que terrain, bâtisse, équipement, machinerie, matériel roulant, frais d'incorporation et toute autre dépense de même nature;
- L'acquisition de technologies, de logiciels ou progiciels, de brevets et tout autre dépense de même nature; les besoins de fonds de roulement calculés pour la première année d'opération;
- Les autres coûts inhérents à l'élaboration et à la réalisation des projets.

7.6 La présentation de la demande :

Toute demande d'aide financière doit être accompagnée des pièces suivantes :

- L'original du formulaire dûment rempli et signé;
- Une procuration désignant la personne autorisée à agir au nom de l'organisme dans le cadre de la demande d'aide financière;
- Une copie de la lettre patente;
- Une copie du plan d'action ou du plan d'affaires ou autres pièces jugées pertinentes;
- Une description détaillée du projet
- Une copie de la résolution ou lettre d'appui de la (des) municipalité(s) concernée(s) par le projet.

7.7 Dépôt de la demande :

L'organisme promoteur doit déposer sa demande d'aide financière, selon l'échéancier qui sera proposé, aux bureaux de la MRC des Laurentides à l'attention :

MRC des Laurentides
a/s Agent de développement rural
1255, chemin des Lacs
Saint-Faustin-Lac-Carré (QC)
J0T 2J0

7.8 Critères de sélection des projets :

Lorsqu'un projet admissible est sélectionné, il est soumis à une analyse qui prendra en considération les critères suivants :

- la conformité du projet aux orientations stratégiques de la Politique nationale de la ruralité;
- le projet est réalisé sur le territoire de la MRC des Laurentides;
- l'appui de la communauté au projet;
- l'amélioration de la qualité de vie;
- l'adhésion à la planification des communautés, de la MRC et des autres organismes (plan d'urbanisme, schéma d'aménagement et de développement durable, plan local d'actions concertées pour l'économie et l'emploi,...);
- la viabilité et les retombées économiques du projet;
- la rétention de la population;
- la création d'emplois liés à la réalisation du projet et à son fonctionnement;
- l'aire de rayonnement du projet (local, régional,...);
- l'innovation dans le milieu;
- l'amélioration des services offerts dans la communauté.

8- Les modalités de l'affectation budgétaire et du soutien aux projets

L'enveloppe totale du Pacte rural 2007-2014 est de 3 265 966,11\$ dont un montant de 365 010\$ a déjà été engagé pour des projets en 2007-2008. Le résiduel de l'enveloppe budgétaire soit 2 900 956 \$ sera réparti de la façon suivante pour les 6 prochaines années :

Années financières	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	Total 6 ans
	déjà allouée selon des indices différents							
Volet régional (15% du total)	54 751 \$	61 976 \$	74 631 \$	74 631 \$	74 631 \$	74 631 \$	74 631 \$	435 131 \$
Volet –organismes locaux et régionaux	0 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	210 000 \$
Volet local								
Amherst	20 684 \$	22 588 \$	27 708 \$	27 708 \$	27 708 \$	27 708 \$	27 708 \$	
Brébeuf	20 684 \$	22 588 \$	27 708 \$	27 708 \$	27 708 \$	27 708 \$	27 708 \$	
Labelle	20 684 \$	22 588 \$	27 708 \$	27 708 \$	27 708 \$	27 708 \$	27 708 \$	
La Minerve	20 684 \$	22 588 \$	27 708 \$	27 708 \$	27 708 \$	27 708 \$	27 708 \$	
Saint-Faustin-Lac-Carré	10 342 \$	22 588 \$	27 708 \$	27 708 \$	27 708 \$	27 708 \$	27 708 \$	
Ste-Agathe-des-Monts (agglo.)	20 684 \$	22 588 \$	27 708 \$	27 708 \$	27 708 \$	27 708 \$	27 708 \$	
Val-des-Lacs	20 684 \$	22 588 \$	27 708 \$	27 708 \$	27 708 \$	27 708 \$	27 708 \$	
Sous total / secteurs avec indice de 1,50 et moins		158 116 \$	193 956 \$	193 956 \$	193 956 \$	193 956 \$	193 956 \$	1 127 896 \$
Arundel	20 684 \$	14 374 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	
Barkmere	10 342 \$	14 374 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	
Huberdeau	20 684 \$	14 374 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	
La Conception	10 342 \$	14 374 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	
Lac-Supérieur	20 684 \$	14 374 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	
Lanthier	20 684 \$	14 374 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	
Montcalm	20 684 \$	14 374 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	
Mont-Tremblant (agglo.)	10 342 \$	14 374 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	
Ste-Lucie-des-Laurentides	20 684 \$	14 374 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	
Val-David	10 342 \$	14 374 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	
Val-Morin	10 342 \$	14 374 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	17 633 \$	
Sous total / secteurs avec indice de 1,50 et plus		158 114 \$	193 963 \$	193 963 \$	193 963 \$	193 693 \$	193 693 \$	1 127 929 \$
Sous-total (année 2007-08)	365 010 \$							365 010 \$
Total	365 010 \$	413 206 \$	497 550 \$	497 550 \$	497 550 \$	497 550 \$	497 550 \$	3 265 966\$

Note : le total de 3 265 966 \$ inclut le montant additionnel de 710 895 \$ ainsi que le montant de 365 010\$ alloué la première année du PR.

Afin de générer un effet de levier, la contribution du milieu variera entre 20% et 50% :

- 20% pour les municipalités ayant un indice de développement inférieur à 1,5
- 40% pour les municipalités ayant un indice de développement supérieur à 1,5
- 50% pour le volet régional et pour le volet alloué aux organismes à but non lucratif.

9 – Les agents de développement rural

Par la signature du Pacte rural 2007-2014 entre le MAMR et la MRC des Laurentides, cette dernière s'est engagée à embaucher deux agents ruraux pour la durée totale du pacte rural. Dans le cadre de leur mandat et des objectifs à poursuivre, les agents ruraux attirés pour la MRC veilleront à :

- Favoriser l'émergence de projets et d'initiatives de développement dans les secteurs économique, social, culturel, récréotouristique et communautaire de la MRC;
- Soutenir techniquement les communautés rurales et les promoteurs dans l'élaboration de leurs projets;
- Appuyer la mise en œuvre du Pacte rural.

Les agents de développement rural se verront aussi confier certains rôles spécifiques dont :

- Rôle « information », i-e transmettre correctement l'information relative au programme (documents, conditions d'admissibilité, etc.);
- Rôle « conseil », i-e conseiller les municipalités afin de bien choisir les projets à présenter en regard des objectifs et des impacts recherchés, de les bonifier au besoin;
- Rôle « accompagnement des collectivités », i-e guider les participants dans la recherche de solutions aux problèmes, développer les capacités de prise en charge de la collectivité, stimuler et encourager les actions du milieu;
- Rôle « administration », i-e voir à la gestion administrative du programme (rapports d'avancement, bilans, suivis en cours de projets, etc.);
- Rôle « promotion », i-e faire la promotion du programme dans les municipalités et auprès des partenaires potentiels (groupes locaux, entreprises, associations locales, etc.);
- Rôle « mobilisation du milieu », i-e informer, consulter et susciter la participation citoyenne dans les municipalités dans l'élaboration de projets;
- Et participer à divers comités de développement locaux.

10 – Les actions à l'égard des municipalités dévitalisées

Aucune municipalité n'est considérée comme étant dévitalisée sur le territoire de la MRC des Laurentides selon les variables socioéconomiques issues des données du dernier recensement de Statistique Canada effectué en 2006¹.

Il demeure tout de même que certaines municipalités présentent un faible indice de dévitalisation et elles subissent des problématiques qui ont une incidence sur leur développement. Les municipalités ayant un indice de développement inférieur à 1,5 recevront toute proportion gardée, une aide financière plus importante que les autres. Il s'agit de Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Faustin-Lac-Carré, Amherst, Brébeuf, Val-des-Lacs, Labelle et La Minerve.

La contribution du milieu requise sera de 20% seulement comparativement à 40% pour les municipalités ayant un indice supérieur à 1,5 et à 50% pour les projets régionaux et les projets en provenance des organismes sans but lucratif. Cette formule permet une certaine forme de levier financier, tout en demeurant accessible pour les municipalités ayant moins de ressources financières.

¹ Le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) considère une municipalité dévitalisée si celle-ci présente un indice de développement inférieur à -5.

Indices de dévitalisation² - MRC des Laurentides

Nom géographique	Pop. 2006	Variation de la population de 2001 à 2006 (%)	Taux d'emploi des 15 ans et plus (%)	Taux de chômage des 15 ans et plus (%)	% de la population de 15 ans et plus n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade	Transferts gouvernementaux (%)	Fréquence du faible revenu avant impôt en 2005 (%)	Revenu moyen du ménage (\$)	Indice de développement
Val-Morin	2 756	24.37	56.36	7.55	20.04	17.70	11.70	50 349	3.60
Val-David	4 216	10.40	61.86	6.61	20.76	17.00	11.90	50 959	3.08
Lantier	825	26.15	50.69	5.19	33.57	16.60	7.90	63 873	4.37
Sainte-Lucie-des-Laurentides	1 138	23.29	58.64	5.08	25.00	16.40	12.00	49 648	3.62
Sainte-Agathe-des-Monts	9 679	11.42	53.91	7.59	34.22	16.40	15.10	48 557	0.44
Ivry-sur-le-Lac	397	-1.00	53.62	0.00	24.64	9.00	7.50	73 120	5.73
Saint-Faustin-Lac-Carré	2 985	6.99	57.49	10.53	33.00	16.60	12.00	46 777	0.49
Barkmere	87	97.73	50.00	0.00	30.77				16.00
Montcalm	652	22.10	44.95	3.85	28.44	16.30	12.30	50 578	2.20
Arundel	601	8.29	54.29	3.39	18.10	20.00	15.10	54 712	2.25
Huberdeau	924	0.65	66.44	4.90	28.77	10.20	3.50	53 660	4.79
Amherst	1 421	17.05	43.20	15.63	32.93	22.20	11.30	50 274	-0.84
Brébeuf	939	17.38	58.39	14.56	28.67	20.50	10.70	43 418	0.74
Lac-Supérieur	1 745	21.26	57.43	10.53	23.65	17.60	8.10	52 384	3.58
Val-des-Lacs	778	13.58	52.31	9.33	26.15	21.10	13.50	46 914	0.50
Mont-Tremblant	8 892	6.91	59.85	8.30	25.25	12.70	10.70	57 602	3.40
La Conception	1 283	22.19	50.68	11.72	22.62	19.70	8.20	48 988	2.40
Labelle	2 258	-0.62	55.20	10.78	30.83	18.90	13.10	47 505	-0.61
La Minerve	1 295	19.91	39.13	12.50	26.09	18.70	6.20	48 419	1.22

11 – Les actions territoriales

La nouvelle génération du Pacte rural 2007-2014 convient qu'une attention particulière soit portée aux actions territoriales. La MRC des Laurentides a convenu de conserver 15 % de l'enveloppement budgétaire du Pacte rural pour l'implantation de projets régionaux sur son territoire. En raison de la grande superficie et de la diversité de son territoire, trois secteurs ont été définis par voie de résolution au Conseil des maires et ceux-ci se partageront équitablement l'enveloppe réservée.

Les membres de comités issus de ces trois secteurs devront au cours du Pacte rural se concerter afin de cibler des projets touchant les citoyens et répondant à leurs besoins. Les

² (MAMR), 2008

critères d'évaluation et de suivi resteront les mêmes que pour les projets locaux. La réalisation de plus d'un projet régional constituera un levier économique intéressant pour l'ensemble des municipalités locales.

3 SECTEURS DE LA MRC DES LAURENTIDES

CENTRE	OUEST	SUD
Brébeuf	Amherst	Ivry-sur-le-Lac
Labelle	Arundel	Lantier
La Conception	Barkmere	Sainte-Agathe-des-Monts
Lac-Supérieur	Huberdeau	Sainte-Lucie-des-Laurentides
Lac-Tremblant-Nord	La Minerve	Val-David
Mont-Tremblant	Montcalm	Val-des-Lacs
Saint-Faustin-Lac-Carré		Val-Morin

Le suivi et l'évaluation des actions territoriales s'appuieront sur les mécanismes suivants :

- La quantité et la qualité des projets ayant un rayonnement au-delà du territoire d'une seule municipalité locale;
- La quantité et la qualité des projets réalisés en regard au schéma d'aménagement et de développement révisé du territoire de la MRC des Laurentides et du plan d'action du CLD Laurentides
- La quantité et la qualité des partenaires associés aux projets de territoires réalisés.

12 – Les indicateurs de résultats

La MRC des Laurentides considérera l'ensemble des indicateurs de résultats identifiés par le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 à savoir :

12.1 Résultats qualitatifs :

- La mobilisation des personnes;
- Les projets et modèles d'accueil, d'installation et d'intégration des nouvelles populations;
- L'éventail des services de proximité;
- Le maintien et l'amélioration du cadre de vie, de qualité de vie et du sentiment d'appartenance;
- L'engagement communautaire;
- Les initiatives d'innovation rurale;
- Les modèles et les types de stratégies rurales mises en œuvre en territoire rural;
- Les recherches et les connaissances acquises sur la ruralité québécoise;
- La prise en charge effective du développement par les milieux.

12.2 Résultats quantitatifs :

- Le nombre de bénévoles engagés dans les organisations de développement;
- Le nombre de municipalités qui disposent d'une stratégie et d'une structure de développement;

- Le nombre de projets soutenus par les pactes ruraux dans les divers secteurs d'activités;
- L'évolution des flux migratoires dans les municipalités rurales;
- Les emplois et les investissements générés, les nouveaux produits et les services répertoriés;
- Les produits de spécialité;
- La couverture du territoire par Internet haute vitesse : nombre d'abonnés et nombre de municipalités couvertes.

12.3 Autres indicateurs de résultats fixés par la MRC des Laurentides :

- Le projet vise à régler une problématique identifiée dans les planifications locales ou régionales existantes;
- Le projet vise à atteindre un ratio de 1 :5 de retombées en dollars investis;
- La création de structures de financement de projets diversifiées;
- Les projets issus d'un partenariat entre plusieurs organismes du territoire;
- Les facteurs visibles de valeur ajoutée (transformation forestière et agricole);
- Les projets issus de groupes de citoyens ou démontrant une implication citoyenne importante.

ANNEXE 1

Résumé des planifications existantes

Schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides et sa stratégie de développement durable
Plan local Actions concertées pour l'économie et l'emploi du CLD des Laurentides (PLACEE)
Plan d'action Laurentides 2007-2012, CRÉ Laurentides;
Entente *Accord* des Laurentides, MDEIE;
Plan de développement de l'Association touristique des Laurentides;
Plan directeur des sentiers récréatifs non-motorisés de la MRC des Laurentides;
Plan directeur de l'eau (PDE) des deux organismes de Bassin Versant
Charte des paysages, CRELA.

SHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES LAURENTIDES

Date de réalisation : entrée en vigueur en 2000

Les grandes orientations de l'aménagement du territoire :

- Créer des conditions d'accueil plus propices aux activités économiques dans le contexte d'un développement durable.
- Renforcer les principaux pôles de développement.
- Offrir un produit récréotouristique plus diversifié et mieux intégré.
- Mieux adapter les développements à la réalité des coûts / bénéfiques et à la vocation de villégiature.
- Poursuivre les efforts de protection et de mise en valeur du cadre environnemental.
- Améliorer les conditions de transport des personnes, des biens et services.

Plusieurs orientations sectorielles découlent de ces grands objectifs, vous trouverez en annexe de façon plus détaillée un résumé du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides en vigueur faisant état de ces grandes orientations.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DES LAURENTIDES

Date de réalisation : en cours

Orientations préliminaires:

- Des conditions de vie améliorées;
- Une économie régionale plus diversifiée et mieux répartie;
- Des collectivités viables dans un environnement de qualité;
- Une identité laurentienne retrouvée;
- Un territoire aménagé sur les principes du développement durable (comprend le volet transport et communication);
- Une MRC engagée

PLAN LOCAL ACTIONS CONCERTÉES POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI 2006-2010 (PLACÉE)

Centre local de développement des Laurentides

Date de réalisation : Décembre 2005

Objectif / thème principal : Présente la synthèse du portrait du territoire pour le volet économique et emploi.

Les principaux constats:

- Une très forte croissance économique dans la zone de Mont-Tremblant
- Une population active moins nombreuse et un taux de chômage plus élevé que pour l'ensemble du Québec
- Une population travaillant principalement dans l'hôtellerie, la restauration et le commerce de détail
- Une population en forte croissance
- Une population âgée et vieillissante, de moins en moins de jeunes
- Un faible niveau de scolarité

- Un revenu qui croît de façon inégale sur le territoire
- Des écarts se sont creusés au sein de la région et des problématiques surgissent.

Les orientations et objectifs majeurs :

- Comment retenir les jeunes, les encourager à poursuivre leurs études
- Comment faire en sorte que la croissance économique ne se fasse pas au détriment de la qualité de vie et de l'environnement.

LES GRANDS ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI DANS LA MRC DES LAURENTIDES:

- **Attraction et rétention de la main-d'œuvre**
 - Le recrutement de main-d'oeuvre pour répondre aux besoins des entreprises
 - La promotion du potentiel et de la qualité de vie des Laurentides
 - L'accueil des nouveaux travailleurs dans la région
 - L'amélioration des conditions de travail dans tous les secteurs (salaire, flexibilité des horaires)
 - Le transport collectif pour améliorer les services aux travailleurs
 - La pénurie de logements abordables, un frein à l'attraction de la région
 - Des services de garde adaptés aux horaires des jeunes couples actifs
- **Communication**
 - Le morcellement de l'information, le manque de couverture pour l'ensemble du territoire
 - La fréquence hebdomadaire des médias et la qualité inégale de l'information
 - Le faible réseautage entre les entreprises, et avec les organismes
 - La difficulté des entreprises et organismes à maximiser leurs investissements en communication (relations et placements média)
 - L'accès à Internet haute vitesse dans les résidences
 - La sensibilisation des citoyens aux enjeux régionaux
- **Services aux travailleurs autonomes**
 - L'appui aux travailleurs autonomes pour la gestion et la mise en marché
 - La méconnaissance du nombre, profil, besoins et expertise des travailleurs autonomes
 - Le potentiel des jeunes retraités pour transférer l'expertise
 - L'accès à Internet haute vitesse dans les résidences
- **Formation et employabilité**
 - Le décrochage scolaire chez les jeunes
 - Le raccrochage chez les adultes
 - L'offre des institutions d'enseignement versus les besoins des entreprises
 - L'absence d'un Centre d'études collégiales sur le territoire
 - Le transport collectif pour améliorer l'accessibilité aux études
 - Le potentiel des jeunes retraités dans le processus de formation
 - L'accès à l'Internet haute vitesse dans les résidences
 - Le rôle des entreprises d'économie sociale

- **Cohabitation des usages dans une perspective de développement durable**
 - La rapidité de la croissance économique
 - Les pressions engendrées par la cohabitation entre le secteur touristique, le secteur résidentiel,
 - la villégiature et les opérations forestières et agricoles
 - La cohabitation des usagers (résidents, villégiateurs, touristes et faune)
 - Les mouvements d'opposition croissants et la méconnaissance des usagers face au développement durable
 - Le lien étroit entre le développement économique et l'aménagement du territoire, à l'échelle de la MRC

PLAN D'ACTION LAURENTIDES 2007-2012

Conférence régionale des élus (CRE) des Laurentides

Date de réalisation : juin 2007

Objectif / thème principal : Plan de développement axé sur l'action en matière de développement régional : apporter une réponse adaptée aux besoins et priorités de la région.

LES PRINCIPAUX CONSTATS :

- Une croissance démographique nettement supérieure à la moyenne du Québec et qui se poursuivra jusqu'à l'horizon 2021;
- Une structure économique diversifiée : exploitation des ressources naturelles (forêt), agriculture, industries manufacturières, secteur des services (commerce, tourisme, administration publique);
- Un déficit en infrastructures et en services publics, notamment en santé et services sociaux, en sports et loisirs, en culture et dans le réseau routier;
- 67 % du territoire de la région des Laurentides est de tenure publique;
- L'harmonisation de plus en plus difficile entre les impératifs du développement et les préoccupations des résidents.

LES GRANDS DÉFIS ET ENJEUX :

La dimension territoriale

- La préservation et la mise en valeur des paysages physiques naturels et bâtis
- L'occupation du territoire et gestion des ressources naturelles
- La Communauté métropolitaine de Montréal :acteur agissant sur le territoire des Laurentides
- L'harmonisation des usages

La dimension humaine,

- La question sociale : lutte contre la pauvreté et à l'exclusion sociale
- L'affirmation de l'identité régionale par la mise en valeur de la culture

La dimension économique,

- Le développement de la main-d'oeuvre et de l'emploi
- Le soutien du développement des créneaux d'excellence (*Entente Accord*)

- La mise à niveau au chapitre des infrastructures, des équipements collectifs et des services publics

ENTENTE ACCORD, CRÉNEAU D'EXCELLENCE

Ministère de Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)

Date de réalisation : signature 2003

Le projet *ACCORD* (Action concertée de coopération régionale de développement) est une démarche stratégique de développement économique régional qui a été lancée par une décision du Conseil des ministres du gouvernement du Québec en avril 2002. Le projet vise à construire un [système productif régional](#) compétitif sur le plan nord-américain et mondial dans chacune des régions du Québec, par l'identification et le développement de créneaux d'excellence, qui pourront devenir leur image de marque. Le projet *ACCORD* favorise le regroupement et le réseautage de gens d'affaires et d'entrepreneurs d'une même région qui ont une perception commune de leur secteur d'activités, de leur potentiel, de leurs forces et de leurs faiblesses, et qui définissent une stratégie à long terme pour celui-ci.

Le projet ACCORD vise cinq objectifs particuliers:

- Positionner les régions du Québec comme le siège de compétences industrielles spécifiques reconnues en Amérique et dans le monde.
- Accroître la productivité et l'emploi en misant sur l'innovation et l'exportation.
- Identifier des projets économiques concrets structurants dans les régions du Québec.
- Identifier des projets collectifs de nature à améliorer la qualité et la vitalité des milieux de vie dans les régions du Québec.
- Favoriser le développement de réseaux industriels intra et inter-régionaux.

Description des 4 créneaux d'excellence identifiés pour la région des Laurentides:

1- LE CRÉNEAU DU TOURISME VILLÉGIATURE QUATRE-SAISONS : pour lequel la région des Laurentides est reconnue comme leader, se caractérise comme la première destination touristique de villégiature quatre saisons au Québec, en plus d'être une activité économique prédominante dans la région des Laurentides. Voici les quatre éléments facteurs principaux sur lesquels repose le choix du créneau Tourisme de villégiature quatre saisons dans les Laurentides :

- La solidité de la structure d'accueil avec un réseau d'hébergement et des aménagements touristiques de calibre international
- La présence d'une offre quatre-saisons de produits et services très variés
- La proximité des marchés montréalais, américain et ontarien
- La performance de la région dans le domaine du tourisme

De plus la région des Laurentides propose deux des quatre types d'activités inscrites dans la politique touristique du Québec intitulé *Vers un tourisme durable* soit la villégiature et les grandes aventures.

2- LE CRÉNEAU DE L'UTILISATION ET TRANSFORMATION DE LA FORÊT MIXTE : PRODUITS À VALEUR AJOUTÉE, pour lequel la région des Laurentides constitue un associé déterminant à la région leader à être précisée se caractérise par la grande diversité unique des peuplements. La région des Laurentides désire devenir un pôle d'excellence en matière de

développement de produits intégrés à valeur ajoutée issus de la forêt mixte et pour ce faire, elle cherche à valoriser ses ressources et infrastructures afin que la croissance qu'elle connaît depuis 1990 se poursuive.

3- LE CRÉNEAU DES ALIMENTS ET METS PRÉPARÉS, pour lequel la région des Laurentides constitue un associé déterminant à la région leader à être précisée se caractérise par la mise en valeur de l'industrie de la deuxième et de la troisième transformation alimentaire en raison du développement récent d'une grappe d'entreprises de ce secteur dans les Basses-Laurentides.

4- LE CRÉNEAU DU TRANSPORT TERRESTRE AVANCÉ qui, pour la région des Laurentides, constitue un secteur en émergence et pour lequel elle exerce déjà un rôle déterminant qui se caractérise par une concentration unique d'assembleurs et un bassin de main-d'œuvre spécialisé en transport terrestre.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES LAURENTIDES 2007-2012

Association touristique des Laurentides (ATL)

Date de réalisation : 2007

Selon le Plan de développement des Laurentides 2007-2012, voici les cinq principaux enjeux ainsi que les dimensions des enjeux en question qui devront être relevés au cours des prochaines années et auxquels un certain nombre d'actions devront être mis en place.

Enjeu # 1: L'environnement physique et social

- La planification de l'urbanisation
- Les paysages et le développement durable
- Les conflits d'usages
- La pérennité des sentiers récréatifs
- L'harmonisation des usages multiples
- Le patrimoine bâti
- Les plans d'eau
- Les changements climatiques

Enjeu # 2: Le produit et l'expérience touristiques

- L'enrichissement de l'expérience Laurentides - volet nature
- L'enrichissement et consolidation de l'expérience Laurentides - volet divertissement
- L'hébergement
- La qualité et le rapport "qualité de l'expérience/prix"

Enjeu # 3: Les marchés touristiques

- La priorisation des marchés porteurs et la gestion du risque par la diversification des clientèles et des marchés
- Les efforts sur le marché ontarien
- L'image de marque

Enjeu # 4: Maintenir et gérer la croissance

- Le renforcement de l'accessibilité à la région
- La circulation des visiteurs
- Les ressources humaines
- L'accueil

- La compétitivité et la croissance du tourisme dans les Laurentides

Enjeux # 5: L'organisation du développement touristique

- L'organisation efficiente de la région
- Le suivi des indicateurs de performance

PLAN DIRECTEUR DES SENTIERS RÉCRÉATIFS NON-MOTORISÉS

MRC des Laurentides
Date de réalisation : 2005

Voici les **Objectifs** du Plan directeur des sentiers récréatifs non-motorisés de la MRC des Laurentides:

- Mettre à jour les connaissances
- Proposer une organisation spatiale du territoire
- Offrir une vision structurée des activités de plein air non-motorisées en bonifiant l'offre pour permettre l'accessibilité au plus grand nombre

Grandes orientations :

- Identifier des moyens pour éviter les cohabitations problématiques
- Assurer la conformité des structures d'accueil et l'accessibilité suffisante aux réseaux
- Consolider les réseaux locaux, compléter les réseaux régionaux et nationaux
- Formuler des recommandations aux instances concernées (financement, droits de passage, aménagement, soutien aux entrepreneurs de services connexes)
- Consolider et raccorder les pôles de plein air et de services actuels et ceux en développement
- Favoriser une offre d'activités de plein air non motorisées plus structurée

LES PLANS DIRECTEURS DE L'EAU (PDE)

Agences de Bassins versants existantes sur le territoire de la MRC des Laurentides: Agir pour la Diable et Abrinord
Date de réalisation : 2007 et 2008

Le maintien de la qualité de l'eau et de l'intégrité des écosystèmes aquatiques constitue un enjeu incontournable afin d'assurer un développement durable de l'ensemble des collectivités situées sur le territoire de la MRC des Laurentides. Les élus des communautés de la MRC et leurs populations sont fortement préoccupés quant au maintien de la qualité de l'eau de leurs nombreux lacs et cours d'eau qui fait partie intégrante de leur qualité de vie.

Les Plans directeurs de l'eau ont été élaborés suite à de larges consultations et servent à établir un portrait et diagnostic d'un bassin versant afin de réaliser un plan d'action qui servira à améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques ainsi qu'à assurer la pérennité de la ressource, tant en surface que souterraine.

LA CHARTE DES PAYSAGES NATURELS ET BÂTIS DES LAURENTIDES

Conseil régional en environnement des Laurentides (CRE Laurentides)

Date de réalisation : 2004

La Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides est le fruit d'une démarche multisectorielle et multidisciplinaire consensuelle. S'inspirant de la Charte du paysage québécois, celle des Laurentides a été adaptée à l'ensemble du territoire laurentien.

Ses objectifs généraux

- Maintenir le leadership régional dans le domaine
- Coordonner la concertation des organismes et gestionnaires municipaux de la région sur la question des paysages
- Identifier des priorités et élaborer un plan d'action
- Organiser des projets collectifs
- Favoriser l'émergence de nouvelles approches pour protéger et mettre en valeur les paysages identitaires régionaux.

Les trois axes structurant le plan d'action :

- Le paysage dans son identité régionale collective
- Le paysage comme cadre de vie, dans sa dimension citoyenne locale
- Le paysage comme valeur économique durable

ANNEXE 2

Questionnaire et résultats de la consultation

MISE EN CONTEXTE

Le Pacte rural consiste en une entente entre le gouvernement et la MRC des Laurentides et constitue la pièce maîtresse de la Politique nationale de la ruralité en vue de concrétiser la volonté de tous les partenaires du milieu de travailler ensemble au renouveau, à la prospérité ainsi qu'à la pérennité du milieu rural québécois.

Par la signature du Pacte rural, la MRC des Laurentides se voit confirmer l'importante responsabilité qui lui incombe en matière économique, sociale et culturelle. La MRC s'engage à préciser dans un plan de travail, à la suite d'un diagnostic territorial, les initiatives qui lui permettront de soutenir les mesures de développement des communautés et d'appuyer les opérations menant à la réalisation de projets. Elle doit déterminer ses priorités et les territoires d'intervention prioritaires.

L'élaboration d'un plan de travail, l'actualisation, l'adoption et le dépôt de ce dernier à chaque année auprès de la ministre est une disposition du Pacte rural 2007-2014 signée entre la MRC des Laurentides et le ministère des Affaires municipales et des Régions.

Dans le cadre de l'élaboration du plan de travail relatif au pacte rural 2007-2014, une démarche de réflexion, de mobilisation et d'organisation au sein de chaque communauté rurale et au niveau de la MRC des Laurentides doit être effectuée afin de définir les modalités de mise en œuvre du deuxième pacte rural.

Voici les treize thèmes à aborder pour l'élaboration du plan de travail :

1. Les enseignements à retenir de l'expérience du Pacte 2002-2007
2. La prise en compte des planifications existantes (régionales et locales)
3. La problématique rurale du territoire
4. Les enjeux et champs prioritaires du Pacte rural 2007-2014
5. La mobilisation des milieux
6. L'animation des milieux
7. L'information et la reddition de comptes à la population
8. Les modalités de gestion du Pacte rural
9. Les modalités de l'affectation budgétaire et du soutien aux projets
10. Les agents de développement rural
11. Les actions à l'égard des territoires dévitalisés des municipalités
12. Les actions territoriales
13. Les indicateurs de résultats

Le plan de travail de la MRC des Laurentides s'élaborera dans une démarche débutant par un questionnaire auquel seront appelées à répondre toutes les municipalités avant le 19 septembre 2008. Celui-ci sera sujet de discussions lors de la consultation des municipalités qui aura lieu le 1^{er} octobre prochain. Cette démarche guidera la MRC vers les orientations à se fixer pour le Pacte rural 2007-2014.

Merci de votre collaboration et de votre engagement au développement local.

Cette section doit être complétée et retournée par courriel ou télécopieur à la MRC des Laurentides avant le 19 septembre 2008 à l'attention de Elyse Martineau emartineau@mrclaurentides.qc.ca

1. Identification

Nom de la municipalité : _____

Nom de la personne responsable : _____

2. Secteurs d'intervention prioritaires

Parmi les secteurs d'intervention énumérés ici-bas, quels sont ceux qui feront l'objet d'une attention prioritaire lors des prochaines années dans votre communauté ? Trois choix seulement sont permis et numérotez dans l'ordre les trois premiers secteurs prioritaires.

Habitation / Logement	Récréotourisme	Communautaire
Culture / patrimoine	Environnement / paysage	Santé
Transport public	Économie	Sports et loisirs
Foresterie / agriculture	Éducation	Services sociaux
Autre :	Autre :	Autre :

SVP expliquer vos choix en quelques phrases

Secteur no 1 : _____

Secteur no 2 : _____

Secteur no 3 : _____

Rôle « administration », i-e voir à la gestion administrative du programme (rapports d'avancement, bilans, suivis en cours de projets, etc.).

1. Très important 2. Important 3. Peu important 4. Pas du tout important

Rôle « promotion », i-e faire la promotion du programme dans les municipalités et auprès des partenaires potentiels (groupes locaux, entreprises, associations locales, etc.)

1. Très important 2. Important 3. Peu important 4. Pas du tout important

Rôle « conseil », i-e conseiller les municipalités afin de bien choisir les projets à présenter en regard des objectifs et des impacts recherchés, de les bonifier au besoin.

1. Très important 2. Important 3. Peu important 4. Pas du tout important

Rôle « accompagnement des collectivités », i-e guider les participants dans la recherche de solutions aux problèmes, développer les capacités de prise en charge de la collectivité, stimuler et encourager les actions du milieu.

1. Très important 2. Important 3. Peu important 4. Pas du tout important

Rôle « mobilisation du milieu », i-e informer, consulter et susciter la participation citoyenne dans les municipalités dans l'élaboration de projets.

1. Très important 2. Important 3. Peu important 4. Pas du tout important

Existe-t-il des comités de développement locaux à l'intérieur de votre municipalité?

1. Oui 2. Non

Lequel? _____

Si oui, seriez-vous intéressé à ce que l'agente rurale de la MRC des Laurentides participe aux comités de développement locaux?

1. Oui 2. Non

Pourquoi? _____

À retourner avant le 19 septembre 2008. Merci de votre précieuse collaboration.
Courriel : emartineau@mrclarentides.qc.ca

Résultats de la consultation			
Secteurs prioritaires selon les municipalités			
Municipalités	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
Amherst	Récréotourisme: aucune explication	Sports et loisirs: aucune explication	Communautaire: aucune explication
Arundel	Habitation: appartements pour personnes âgées et Coop de santé	Communautaire: salle communautaire	Culture/Patrimoine: bibliothèque
Barkmere	Environnement: bassin versant, qualité des eaux, fosses septiques, planification du territoire, contrôle des voies d'accès,...	Communautaire: centre communautaire, collecte des matières résiduelles, internet sans, parc, environnement sécurisé, transport,...	
Brébeuf	Récréotourisme: acquisition et aménagement des propriétés riveraines de la Chûte-aux-Bleuets selon le PPU	Communautaire: développement et aménagement des divers parcs pour améliorer l'offre en loisirs et la qualité de vie	Culture/Patrimoine: acquisition et rénovation de l'église pour y aménager la bibliothèque et autres services reliés à la culture
Huberdeau	Communautaire: contribuer à l'aménagement d'un "Parc-École"	Sports et loisirs: réaménagement du Parc des Puces, réfection de l'aire de tennis et installation de nouveaux jeux	Environnement: reboisement et aménagement des rives
Ivry-sur-le-lac	Habitation/logement: aide aux résidents permanents plus démunis que la moyenne de la population		
Labelle	Récréotourisme : élaboré dans le plan d'action sur la diversification économique	Environnement: avec la venue du contournement de la route 117, il faut revoir notre plan d'urbanisme et déterminer où doit se situer le commercial, le résidentiel,...	Habitation/Logement: construction de logements pour personnes âgées
La Conception	Sports/Loisirs: améliorer ou offrir de nouvelles infrastructures sportives	Culture/Patrimoine: valoriser l'histoire de la municipalité par des activités de connaissance, musée,...	Économie: venir en aide au développement du noyau villageois
Lac-Supérieur	Récréotourisme: développer des activités reliées à la nature pour répondre à notre clientèle de villégiateurs et touristes	Communautaire: l'église étant non utilisée, changer sa fonction en multifonctionnelle	Environnement/paysage: le chemin du Lac-Supérieur est considéré comme panoramique, faire des efforts au niveau esthétique pour rendre ce dernier plus attrayant
Lac-Tremblant-Nord	N/D	N/D	N/D
La Minerve	N/D	N/D	N/D

Résultats de la consultation Secteurs prioritaires selon les municipalités			
Lantier	Communication/Internet: accès à Internet haute vitesse dans les secteurs où Bell ou le câble n'offre pas les services	Environnement/paysage: protection du paysage (nouvelle façon de développer en montagne) et les milieux sensibles (identification et protection des zones humides)	
Montcalm	Récréotourisme: créer une halte pour les utilisateurs pour parc aérobique - et accès publics aux plans d'eau	Communautaire: il n'existe présentement aucun local pour des activités communautaires intérieures	Foresterie: mise en valeur des lots intramunicipaux par la MRC
Mont-Tremblant	Récréotourisme: augmenter l'offre d'activités motorisées ou non et les regrouper sur un même territoire - endroit à identifier dans la MRC. projet régional	Culture/Patrimoine: acquisition de l'Église Sacré-Cœur pour en faire une salle de spectacle, théâtre d'été,... projet local	Sports et loisirs: acquisition et aménagement d'un deuxième terrain de football/soccer. Projet local et régional
Ste-Agathe-des-Monts	Économie: financement d'études, analyses ou sondage sur le développement économique - participation à des salons promotionnels du territoire	Services sociaux et santé: support financier à des organismes qui offrent des services particuliers à des clientèles marginales. Ex: L'Écluse des Laurentides	
Ste-Lucie-des-Laurentides	Culture/Patrimoine: développer une politique du patrimoine propre à la municipalité - redonner une beauté et une fierté au noyau villageois	Habitation/Logement: offrir une résidence adaptée pour accueillir les citoyens (souvent nos pionniers) qui quittent le village par manque de logements sociaux.	Économie: développer des services connexes- diversifier notre économie pour conserver notre noyau villageois actif et ainsi répondre aux besoins de nos citoyens (pharmacie, Internet, services,...)
Saint-Faustin-Lac-Carré	Environnement: l'orientation fondamentale du conseil municipal	Récréotourisme: mettre en valeur les différents équipements sur le territoire dont le CTEL	Communautaire: la présence de 2 noyaux villageois et d'un secteur de villégiature amène une dynamique particulière
Val-David	Habitation/Logement: favoriser l'arrivée de jeunes familles et la rétention des personnes âgées en perte d'autonomie	Culture/Patrimoine: consolider Val-David comme pôle culturel - agrandir la bibliothèque et consolider le lien avec les deux écoles primaires	Environnement/paysage: promouvoir l'application des normes pour la protection des plans d'eau - assurer un environnement accueillant et sécuritaire aux piétons et cyclistes dans le cœur du village et promouvoir des lieux publics attrayant pour les citoyens et les visiteurs

Résultats de la consultation			
Secteurs prioritaires selon les municipalités			
Val-des-Lacs	Sports/Loisirs: offrir des activités de loisir localement ou pour les excursionnistes (observatoire, traîneau à chien, bison, pêche, excursion,...) en attendant de développer le tourisme d'agrément (hébergement)	Communautaire: entretien des infrastructures de rassemblement (église qui est un centre communautaire) afin d'améliorer et développer des activités sociales	Culture/Patrimoine: la municipalité a adopté en 2008 une politique culturelle et doit mettre en place les bases nécessaires à la réalisation de produits qui attireront les visiteurs et les résidents
Val-Morin	Sports/Loisirs: création d'un organisme à but non lucratif pour la gestion de la base de plein air Parc Dufresne	Récréotourisme: organisation d'événements et activités dans le Parc Dufresne	Culture/Patrimoine: mise en valeur du Théâtre du Marais - collecte de fonds pour réaliser des travaux d'amélioration

ANNEXE 3

Formulaire de demande



PACTE RURAL 2007-2014
FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
2008-09

Fiche de présentation de projet

IDENTIFICATION DU PROMOTEUR DU PROJET (JOINDRE LA RÉOLUTION)			
<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	Nom / Prénom		
Adresse		Ville	Code postal
Téléphone	Télécopieur	Courriel	
Personne contact / titre		Site internet	

2- DESCRIPTION DU PROJET			
Titre du projet			
Lieu d'implantation <input type="checkbox"/> Même			
Secteurs d'activités :	<input type="checkbox"/> Transformation agricole	<input type="checkbox"/> Culture locale	<input type="checkbox"/> Télécommunications
	<input type="checkbox"/> Transformation forestière	<input type="checkbox"/> Transport	<input type="checkbox"/> Récréotourisme
	<input type="checkbox"/> Revitalisation du milieu	<input type="checkbox"/> Habitation/Logement	<input type="checkbox"/> Développement communautaire
	<input type="checkbox"/> Environnement	<input type="checkbox"/> Jeunesse, famille, aînés	<input type="checkbox"/> Autres (spécifiez) :
Type de projet :	<input type="checkbox"/> Nouvel organisme (OBNL)	<input type="checkbox"/> Événement	<input type="checkbox"/> Service à la communauté
	<input type="checkbox"/> Aménagement/infrastructure	<input type="checkbox"/> Ressources humaines	<input type="checkbox"/> Programme de revitalisation
	<input type="checkbox"/> Autres (spécifiez) :		

3- LE PROJET

3.1 Description sommaire du projet :

3.2 Identifier vos partenaires et leur implication dans votre projet :

PARTENAIRES	IMPLICATION

3.3 Territoire desservi ou couvert :

3.4 Problématique / besoin du milieu :

3.5 Clientèle visée

3.6 Principaux objectifs et résultats attendus :

3.7 Calendrier des étapes prévues dans le projet (Chronologie des actions)

4- COÛTS DE RÉALISATION DU PROJET

Investissements

Terrain	\$	
Bâtisse	\$	
Équipement	\$	
Matériel roulant	\$	
Frais de démarrage	\$	
Fonds de roulement	\$	
-	\$	
-	\$	
-	\$	
-	\$	
TOTAL		\$

Hypothèse de financement		
Montant demandé - Pacte rural		\$
Mise de fonds de l'organisme		\$
Participation des partenaires, précisez		\$
-		\$
-		\$
-		\$
		\$
Subventions gouvernementales, précisez		
-		\$
-		\$
		\$
Autres : précisez		\$
-		\$
-		\$
-		\$
-		\$
TOTAL		\$

5- LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DU PROJET

5.1 Identifiez les retombées socio-économiques espérées du projet?

5.2 Quel est l'impact de votre projet sur la création ou le maintien d'emplois?

5.3 Quelle structure de gestion est mise en place pour assurer la viabilité du projet?
(financement récurrent, immobilisations, structure décisionnelle, etc.)

5.4 En quoi votre projet est-il structurant dans votre milieu?

5.5 Démontrez en quoi votre projet constitue une innovation dans votre milieu?

6- VOTRE PROJET RENCONTRE QUELLE ORIENTATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ?

Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations

- Promouvoir la place ainsi que le rôle des jeunes, des familles, des immigrants et des nouveaux arrivants dans le maintien de collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations
- Renforcer la participation et l'engagement des populations
- Autre :

Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire

- Accroître la participation de la population à la gestion des ressources et mise en valeur du territoire
- Autre :

Assurer la pérennité des communautés rurales

- Consolider et développer l'emploi
- Intensification de l'acquisition du savoir, développement des compétences
- Formation, accompagnement ou mise en réseau des promoteurs et des acteurs locaux pour démarche de revitalisation et innovation rurale
- Assurer le maintien et l'amélioration des services de proximité
- Autre :

Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques

- Établir des stratégies de développement dans chacun des territoires ruraux
- Améliorer et promouvoir le cadre de vie et accroître le sentiment d'appartenance
- Autre :

De quelle façon votre projet rencontre-t-il cette orientation?

7-VOTRE PROJET RENCONTRE QUEL CHAMP PRIORITAIRE D'INTERVENTION DE LA MRC DES LAURENTIDES ?

Répondre aux besoins des communautés liés à la qualité de vie

- Engager le milieu et encourager la participation de la communauté à la vie politique, sociale, culturelle et économique
- Valoriser des diversités locales
- Identifier et mettre en valeur les ressources et potentiels locaux
- Organiser des événements rassembleurs pour la communauté
- Maintenir et développer les services de base accessibles pour les familles, jeunes et aînés
- Assurer la pérennité des communautés
- Autres :

Maintenir et améliorer les services de proximité

- Assurer l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre qualifiée sur le territoire
- Assurer l'attraction et la rétention des entreprises sur le territoire
- Soutenir le développement de produits et de services à valeur ajoutée
- Diversifier la production agricole et forestière du territoire
- Promouvoir les produits du terroir et les produits artisanaux
- Valoriser les métiers disponibles sur le territoire
- Améliorer le transport collectif
- Autre :

Promouvoir les richesses culturelles et patrimoniales du territoire

- Offrir une visibilité pour les artistes et artisans
- Valoriser et soutenir les richesses culturelles et patrimoniales
- Embellissement des villages et protection du patrimoine
- Sensibilisation à nos richesses, promotion du territoire
- Autre :

Favoriser la pérennité du récréotourisme

- Maintenir et développer des activités récréotouristiques
- Assurer la pérennité des communautés
- Répondre aux besoins autant des résidents permanents, des villégiateurs que des touristes
- Diversifications des activités existantes sur le territoire
- Autres :

Offrir de l'hébergement adapté aux besoins des citoyens

- Accessible pour les nouvelles familles
- Favoriser le maintien des jeunes
- Offrir une variété d'hébergement selon les besoins de la population vieillissante
- Mode d'aménagement respectueux de l'environnement
- Autres :

Préservation d'un environnement de qualité

- Mise en valeur des ressources naturelles
- Protection des plans d'eau
- Protection du paysage
- Contribution au développement durable

De quelle façon votre projet rencontre-t-il cette orientation ?

Signature de la personne autorisée

Date

Signature de la personne autorisée

Date

8. DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

Toute demande effectuée à la MRC des Laurentides doit être obligatoirement accompagnée des documents suivants :

Dans le cas d'un organisme, d'une coopérative ou d'une entreprise d'économie sociale :

1. Résolution du conseil d'administration de l'organisme autorisant une personne à agir à titre de répondant officiel dans le dossier et à signer le protocole.
2. Formulaire de demande d'aide financière du Pacte rural dûment rempli.
3. Copie de la charte OBNL ainsi qu'une copie des lettres patentes.
4. Copie du plan d'affaire ou plan d'action ou autres pièces jugées pertinentes.
5. Preuve de financement :
 - ◆ Confirmation du financement acquis.
 - ◆ Résolution ou lettres d'appui de la municipalité concernée ou de la MRC si plus d'une municipalité concernée
 - ◆ Lettres d'intention.
6. Liste des membres du conseil d'administration

Dans le cas d'une municipalité, d'un organisme municipal :

1. Résolution du conseil d'administration de l'organisme autorisant une personne à agir à titre de répondant officiel dans le dossier et à signer le protocole.
2. Formulaire de demande d'aide financière du Pacte rural dûment rempli.
3. Preuve de financement :
 - ◆ Confirmation du financement acquis.
 - ◆ Lettres d'appui
 - ◆ Lettres d'intention

Tous les documents sont obligatoires. Le défaut de fournir les documents suivants à la date limite de dépôt des demandes d'aide financière entraîne le rejet de la demande pour non-conformité.

Important : le comité d'analyse de la MRC des Laurentides ne s'engage pas à traiter un dossier incomplet.

Faites parvenir votre demande à :
MRC des Laurentides
1255, chemin des Lacs
Saint-Faustin-Lac-Carré, J0T 1J2

Téléphone : (819) 425-5555
Courriel : emartineau@mrclaurentides.qc.ca

ANNEXE 4

Grille d'évaluation des projets



PACTE RURAL 2007-2014
GRILLE D'ÉVALUATION DES PROJETS

CRITÈRES GÉNÉRAUX	
Organisme admissible	/5
Dépenses admises	/5
Le cumul des aides gouvernementales représente moins de 80% des coûts totaux du projet	/5
Demande complète (formulaire, résolution d'appui et autres documents pertinents)	/5
En cohérence avec le schéma d'aménagement de la MRC et du Plan local d'action du CLD	/5
Projet ayant des retombées dans plus d'une municipalité	/5
Projet issu de groupes de citoyens ou démontrant une implication citoyenne importante	/5
Sous-total	/35

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	
Répond aux orientations stratégiques de la Politique nationale de la ruralité	/5
Répond aux enjeux et secteurs prioritaires définis par les municipalités de la MRC	/5
Répond aux orientations de la ou des municipalités où se déroule le projet	/5
En cohérence avec les planifications régionales existantes	/5
Visé à régler une problématique identifiée	/5
Sous-total	/25

ÉVALUATION GLOBALE DU PROJET	
Projet ayant des retombées socio-économiques dans la communauté	/5
Création d'emplois	/5
Effets structurants et rayonnement dans le milieu	/5
Facteurs visibles de valeurs ajoutées (ex: transformation forestière et agricole)	/5
Innovation du projet dans le milieu	/10
Qualité/variété des partenaires impliqués et structure de financement diversifiée	/10
Sous-total	/40

TOTAL	/100
--------------	-------------

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
75-100 points	50-74 points	0-49 points
PROJET ADMISSIBLE 1RE PRIORITÉ	PROJET ADMISSIBLE 2 ^E PRIORITÉ	PROJET NON-ADMISSIBLE